

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-187

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / Cabinet

86-2023-09-11-00001 - Arrêté N°2023-SIDPC-052 portant classification en zone militaire temporaire (1 page)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2023-09-11-00001

Arrêté N°2023-SIDPC-052 portant classification
en zone militaire temporaire

**Arrêté n°2023-SIDPC-052
portant classification en zone militaire temporaire**

Le Préfet de la Vienne

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'article L413-7 du code pénal, modifié par l'ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 ;

Vu les articles R413-1 à R413-5 du code pénal ;

Vu le décret du 15 février 2022 du président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Considérant que suite à l'incident ayant conduit à l'atterrissage d'un aéronef militaire endommagé à l'aéroport de Poitiers-Biard le 11 septembre 2023, la zone délimitée par le périmètre de sécurité autour de l'aéronef doit être protégée ;

Considérant que la protection de la zone est assurée par des effectifs militaires ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : La zone délimitée par le périmètre de sécurité autour de l'aéronef endommagé est déclarée « zone militaire temporaire » jusqu'à la fin des opérations de réparation ou d'enlèvement. Les limites de cette zone et les mesures d'interdiction dont elle fait l'objet seront matérialisées aux endroits appropriés par des panneaux réglementaires.

Article 2 : Seules les personnes habilitées sont autorisées à pénétrer dans le périmètre de sécurité.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Vienne.

Article 4 : La directrice de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement de Poitiers, le délégué militaire départemental, le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 11 septembre 2023

Le préfet de la Vienne

Jean-Marie GIRIER